

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 8  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

#### **OBJET : TOURISME – Rampe de mise à l'eau de Saint-Bernard - Convention de partenariat avec la Fédération de pêche du Rhône**

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes a délibéré le 5 novembre dernier (délibération N°2018C106) pour l'attribution d'une subvention (10 370 €) à la Fédération de pêche du Rhône pour la création d'une rampe de mise à l'eau et d'un parking associé sur la commune de Saint-Bernard vers le PK 37 500.

Il indique également que lors de ce Conseil, il a été précisé qu'une convention définissant les modalités de partenariat avec la Fédération de pêche du Rhône serait soumise au conseil communautaire pour validation.

Compte tenu du fait que cet aménagement sera ouvert à tous et non seulement aux pêcheurs, il a été convenu avec la Fédération de pêche du Rhône, en accord avec VNF, que la CCDSV intégrerait cette rampe de mise à l'eau, une fois les travaux achevés, dans sa superposition d'affectation des bords de Saône, signée avec VNF, et qu'elle en assurerait la gestion et l'entretien.

Une convention de partenariat a donc été élaborée entre la CCDSV et la Fédération de pêche afin de préciser :

- Les engagements de chacune des parties ;
- Les modalités de versement par la CCDSV de la subvention d'équipement ;
- Les conditions de restitution de cet équipement à la CCDSV ;
- La durée (celle-ci est prévue pour une période de 12 ans correspondant à la période d'amortissement de l'opération pour la Fédération de pêche).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat entre la CCDSV et la Fédération de pêche du Rhône concernant la rampe de mise à l'eau de Saint-Bernard ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

20 DEC. 2018

A Trévoux, le 17/12/2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181217-2018C131-TO

Affichage le :

20 DEC. 2018

**Le Président,  
Bernard GRISON**

